

En vertu de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)*, nous devons obtenir d'un client absent le document suivant en vue de procéder à son identification lors de l'ouverture ou de la mise à jour d'un compte.

- Une copie d'une pièce d'identité acceptable<sup>1</sup> et attestée<sup>2</sup> de chacun des signataires autorisés dûment mentionnés dans la résolution adoptée par le conseil d'administration de la société ou de l'association titulaire du compte.

<sup>1</sup> Une pièce d'identité acceptable est une copie d'un document original valide immatriculé à votre nom et comportant une photo, délivré par un gouvernement provincial ou par le gouvernement fédéral, tel que : permis de conduire, carte d'assurance maladie ou passeport.

<sup>2</sup> Le document doit être attesté par un commissaire à l'assermentation ou un répondant admissible faisant partie de la liste suivante :

- dentiste, médecin ou chiropraticien
- juge, magistrat ou avocat
- notaire
- optométriste ou pharmacien
- comptable professionnel agréé (CPA, CA – CPA, CGA – CPA, CMA)
- ingénieur
- vétérinaire

PLACEZ ICI  
LA CARTE D'IDENTITÉ  
AVEC PHOTO  
AVANT DE PHOTOCOPIER

Je, soussigné(e), \_\_\_\_\_

PRÉNOM ET NOM DU COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION OU DU RÉPONDANT

\_\_\_\_\_  
PROFESSION DU COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION OU DU RÉPONDANT

certifie par la présente avoir vu l'original de la pièce d'identité photocopiée sur la présente page.

En foi de quoi, je signe : \_\_\_\_\_

SIGNATURE DU COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION OU DU RÉPONDANT

\_\_\_\_\_  
DATE